

## Honoraires de transaction TTC à la charge du Vendeur

Prix de vente	Habitation /Terrain
Jusqu'à 50 000 €	10 % TTC
De 50 001 € à 150 000 €	8 % TTC
De 150 001 € à 250 000 €	7 % TTC
De 250 001 € à 400 000 €	6,5 % TTC
De 400 001 € à 550 000 €	6 % TTC
Au-delà de 550 000 €	5,50 % TTC

## Honoraires de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	Forfait 200 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 8 / 10 /12 € m <sup>2</sup> de surface habitable en fonction des zones	<i>Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable en fonction des zones.</i>
Etat des lieux location vide / meublé	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i>	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i>

## Honoraires de Gestion TTC

De 6 à 9 % TTC selon la solution choisie (Bronze ou Or)  
Garantie des Loyers impayés : 3.00%TTC des sommes encaissées

## Honoraires Evaluation écrite TTC

Pour utilisation juridique : 250 € TTC

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***